

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2018/n°71/2.2/4-07/3

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	26

SEANCE DU 4 JUILLET 2018

Date de la convocation : 26-06-2018
Date de l'affichage : 27-06-2018

L'an deux mille dix-huit,
Le QUATRE JUILLET à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

G. BER à A. BONNET

F. LABARUSSIAS à C. BONATO

Absents : R. BOUTEILLER – A. JACINTO – S. ROUS

Secrétaire de séance : P. VAN DER LINDE

:

Rapporteur : P. VAN DER LINDE

OBJET :

PARKING MEZY

AUTORISATION D'AMENAGER

Il est rappelé au conseil municipal que dans le cadre de l'Opération Grand Site, ayant mené notamment à la requalification des abords des remparts Sud, il avait été envisagé la création d'un parc de stationnement permettant, entre autre, de pallier à la diminution sensible de la capacité de stationnement opérée au Sud des Remparts.

A cet effet, la commune a acquis la parcelle cadastrée AH 29 d'une superficie de 21 559 m², dont l'emplacement profite d'une situation idéale, proche du cœur de la Cité et des grands axes de circulation (RD 718 et RD 62).

Les études préalables, menées en étroite concertation avec les services concernés, (DREAL, SMCG, ABF...), ont abouti à la validation d'un projet de parc de stationnement « mixte », à la fois dédié aux camping-cars et aux véhicules légers, intégrant l'aménagement d'un accès depuis le chemin de la RD 718 ainsi que des cheminements piétons, répondant aux normes d'accessibilité, et permettant de rejoindre les Remparts.

Ce futur parking se composerait d'environ :

- 99 places dédiées aux camping-cars
- 78 places dédiées aux véhicules légers, scindées en deux espaces : une partie publique (48 places) et une partie réservée à la Communauté de Communes Terre de Camargue (30 places)

L'estimation du montant total de ces travaux s'élève à 1 247 362 euros HT et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Etat		
- DREAL	498 943 € HT	40%
- PLAN LITTORAL 21	249473 € HT	20%
Région	249 473 € HT	20%
Autofinancement	249 473 € HT	20%
TOTAL	1 247 362 € HT (1 496 834. 40 TTC)	100%

Afin de réaliser cette opération, il est nécessaire de procéder au dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme, devant être accompagnée d'une délibération du conseil municipal autorisant le Maire à cet effet.

Aussi est-il proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à signer et déposer la demande d'autorisation d'urbanisme relative à l'aménagement dudit parc de stationnement ainsi que tout document nécessaire à la mise en place du plan de financement prévisionnel précité.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition.



Le Maire,
Pierre Maumejean